



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Procès-verbal

**Douzième réunion
tenue le vendredi 28 octobre 2011,
à la salle E-2300, Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 30 avril 2013

Procès-verbal de la douzième réunion de la sous-commission de la formation des maîtres de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le vendredi 28 octobre 2011 à 9 h 30, à la salle E-2300, Pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Boyer, Jean-Claude Directeur du Module de l'éducation	X <i>(via visioconférence à Saint-Jérôme)</i>	
Sinclair, Francine Directrice du Département des sciences de l'éducation	X	
Bernier, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image		X
Demers, Stéphanie Professeure, Département des sciences de l'éducation	X	
Déry, Chantal Professeure, Département des sciences de l'éducation	X <i>(via visioconférence à Saint-Jérôme)</i>	
Fontaine, Marie Professeure, Département des sciences comptables	X	
Iglewski, Michal Professeur, Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Durocher, Réjean Personne chargée de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
Gratton, Gérard Personne chargée de cours, Département des sciences de l'éducation	X <i>(quitte à 10h25)</i>	
Stéphane Rondeau Représentant du milieu scolaire de l'Outaouais		X
Morissette, Éric Représentant du milieu de l'éducation des Laurentides Directeur d'école, C.S.R.D.N.		X
Bourdages, Katerine Étudiante		X
Laurin, Geneviève (Étudiante substitut)		X
Invités		
Landry, Marc Directeur, Conservatoire de musique de Gatineau	X	
Chénier, Lucie Agente de recherche, Décanat des études	X	

Secrétaire

Lapointe, Geneviève
Agente de recherche
Décanat des études

X

Le président de la sous-commission de la formation des maîtres, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 36.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Réjean Durocher appuyée par madame Chantal Déry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2- Adoption du procès-verbal de la onzième réunion
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion
- 4- Projet de création d'un cheminement «musique» au baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 5- Composition et mode de fonctionnement de la sous-commission de la formation des maîtres : modifications
- 6- Questions diverses
- 7- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME RÉUNION

Sur proposition de madame Francine Sinclair appuyée par monsieur Jean-Claude Boyer, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la onzième réunion de la SCFM, tel que présenté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président de la SCFM informe l'assemblée que le projet de création d'un profil secondaire pour le baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire a reçu les approbations nécessaires de la sous-commission des études et de la commission des études. Le projet cheminera prochainement au Conseil des études de l'UQ et ensuite au CAPFE. En ce qui concerne la maîtrise en enseignement secondaire, le dossier semble dans une impasse suite à la consultation menée par le CAPFE quant aux critères retenus pour définir les conditions d'admission pour le volet adaptation scolaire.

4. PROJET DE CRÉATION D'UN CHEMINEMENT «MUSIQUE» AU BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117)

L'assemblée accueille monsieur Marc Landry, directeur du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau, ainsi que madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études.

Monsieur Jean-Claude Boyer, directeur du module de l'éducation, présente le projet en fonction des renseignements généraux, des objectifs du programme, des conditions d'admission, de la structure du programme et des cours.

Semblable à ce qui se fait au baccalauréat en enseignement des arts en ce qui concerne la discipline, l'ajout d'un cheminement en musique est possible grâce à un partenariat avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Gatineau. Dès lors, les cours disciplinaires en musique seront enseignés par le Conservatoire de musique et ceux se rapportant à l'enseignement de même qu'à la formation pratique seront sous la responsabilité de l'UQO.

Un tel programme, envisageable pour l'automne 2012 selon le cheminement du dossier dans les instances concernées, prévoit un contingentement de 20 étudiants, nombre fixé en fonction de la capacité d'accueil.

Le projet prévoit la création de 6 nouveaux cours, soit 2 en didactique et 4 en formule stage.

Il est précisé que les demandes d'admission seraient dans tous les cas analysées conjointement par le directeur du module de l'éducation de l'UQO et par le directeur du Conservatoire de musique.

Monsieur Marc Landry présente les cours relevant du Conservatoire de musique.

On spécifie qu'un protocole d'entente serait éventuellement à prévoir afin de fixer les paramètres de collaboration.

Suite à la présentation des promoteurs, il est précisé que :

- Le parcours des étudiants du cheminement musique leur permettra de se familiariser avec divers instruments afin qu'ils soient en mesure de les enseigner;
- Le document de présentation actuel dépeint uniquement l'armature du programme et il sera éventuellement enrichi afin de bonifier le texte;
- Suite à la suggestion de l'assemblée, les conditions d'admissions nécessitent d'être reformulées et précisées afin d'inclure les modalités particulières d'admission au programme.

L'assemblée juge que le plan de cheminement et les cours de didactique doivent être modifiés et que le dossier doit, avant son passage à la sous-commission des études, être soumis à l'assemblée départementale et au conseil de module afin qu'ils se prononcent par résolution sur les éléments qui les concerne.

On remercie monsieur Landry. Il quitte la rencontre à 10h50.

Des membres se questionnent quant aux prévisions annoncées et quant à la viabilité du cheminement musique considérant qu'à l'heure actuelle, avec les compressions budgétaires, le volet musique a tendance à être délaissé dans les écoles.

Considérant le partenariat à prévoir entre les deux établissements, un membre se questionne afin de connaître qui, selon les structures administratives de l'UQO, sera le responsable désigné du programme.

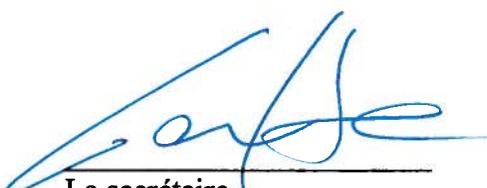
Le président de l'assemblée rappelle aux membres les éléments sur lesquels la SCFM doit se prononcer, à savoir, les objectifs, les conditions d'admission, la structure du programme et les activités de formation.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Jean-Claude Boyer appuyée par monsieur Réjean Durocher, les membres conviennent à la majorité (pour : 5 – contre : 3 – abstention : 0) de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un cheminement «musique» au baccalauréat en enseignement des arts (7117), sous réserve des résolutions de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation et du conseil de module de l'éducation (résolution 12-SCFM-6).

À 11 h 10, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Réjean Durocher, le président de l'assemblée demande d'ajourner la réunion en raison de l'heure tardive et de reporter l'étude du point suivant à la prochaine réunion de la SCFM.

La séance est levée à 11 h 10.

Le président



La secrétaire

RÉSOLUTION ADOPTÉE
LORS DE LA DOUZIÈME RÉUNION DE LA
SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES
TENUE LE 28 OCTOBRE 2011

12-SCFM-6

**CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION D'UN
CHEMINEMENT «MUSIQUE» AU BACCALAURÉAT EN
ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117)**

SOUS-COMMISSION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

RÉSOLUTION 12-SCFM-6

concernant le projet de création d'un cheminement « musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117)

adoptée par la sous-commission de la formation des maîtres de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa douzième réunion, tenue le vendredi 28 octobre 2011, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'un cheminement « musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117);

ATTENDU les éclaircissements fournis par messieurs Jean-Claude Boyer, professeur au département des sciences de l'éducation, Marc Landry, directeur du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Gatineau, ainsi que par madame Lucie Chénier, agente de recherche au décanat des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Claude Boyer
Appuyée par monsieur Réjean Durocher

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un cheminement « musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117) sous réserve des résolutions de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation et du conseil de module de l'éducation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La secrétaire,



Geneviève Lapointe
Agente de recherche
Décanat des études